

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS**

Le 11 février 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 05 février 2025. Présents :** AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, HOURCABIE Guy, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, MARTIN Michel, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés :** BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC), BARBIER Roger, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Forest JY.), JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, MAZOIRE Guy (pouvoir à Venuat É.), MOREAUX Jacques, ROY Barbara (pouvoir à Martin M.), ROY Régine, **Absents :** BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, LEROY Anne, LOUHET Damien SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance :** CHEYMOL AUGER Catherine En exercice : 44. **Présents : 28. Votants : 32**

Mme la Vice-Présidente propose une délibération posée sur table. Le Conseil Communautaire accepte de délibérer.

### **12- Tourisme – Financement des travaux du Musée de la mine et les demandes de subventions auprès de la DRAC et du FNADT - Rapporteur : Justine GUYOT**

Le Musée de la Mine de La Machine a été créé en 1983 par une association regroupant d'anciens mineurs de la Houillère (AMACOSMI). Musée industriel et mémoriel, il a pour vocation de retracer l'histoire de l'exploitation minière de La Machine et de ses ouvriers

En 2003, le Musée est labélisé Musée de France grâce au soutien du Conseil départemental de la Nièvre.

Si les collections appartiennent toujours à la commune de La Machine, la gestion du Musée est en revanche revenue en 2005 à la Communauté de Communes Entre Loire et Forêt dans le cadre de sa compétence Tourisme. Depuis 2016 et la fusion des intercommunalités, cette gestion est assurée par la Communauté de Communes Sud Nivernais. Cette administration intercommunale est assez atypique mais a permis de faire du Musée un site touristique incontournable du Sud Nivernais.

Après 40 ans d'existence, le musée doit être, en partie, réaménagé pour répondre aux normes d'accessibilité et aux attentes du public en actualisant ses contenus. Ce projet prévoit :

- Le déplacement de l'accueil de plain-pied,
- La création d'une salle introductive sur les origines de la ville de La Machine et le réaménagement des collections,
- La création d'un nouveau circuit de visite accessible au rez-de-chaussée et adapté à tous les publics
- Ainsi que la mise aux normes et déplacement des toilettes visiteurs.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que pendant l'hiver 2024-2025, nous avons constaté que les planchers des salles d'expositions, de projection ainsi que les rampes y menant présentaient des signes de faiblesses.

Les enjeux sont multiples :

- Améliorer la réception des visiteurs avec une véritable salle d'accueil, une salle introductive et une boutique moderne.
- Offrir de meilleures conditions de travail au personnel du Musée avec un accueil confortable et fonctionnel.
- Faciliter la circulation des clients : sens de circulation et accessibilité
- Disposer de sanitaires adaptés aux flux de visiteurs attendus

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
Frais d'opération (MOE, assurance,...)	141 692.11€	DRAC	127 000€ (17%)
Travaux	606 043.25€	FNADT	224 320.61€ (30%)
		Autofinancement CCSN	396 414.75€ (53%)
<b>TOTAL</b>	<b>747 735.36€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>747 735.36</b>

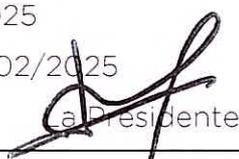
Il est proposé au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement prévisionnel
- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire à solliciter les demandes de subventions auprès de la DRAC et du FNADT
- D'autoriser Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente en charge de la promotion du territoire à signer tout document en lien avec le projet

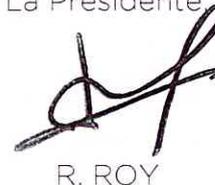
Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, Le 11 février 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture le 13/02/2025  
Et de la publication le 13/02/2025

  
La Présidente

La Présidente

  
R. ROY